

L'anthropologie criminelle: un essai épistémologique sur les représentations, l'appellation et le contexte

الأنثروبولوجيا الجنائية: محاولة إبستمولوجية حول
التصورات، التسمية والسياق.

Criminal anthropology: an epistemological essay on representations, naming and context¹

Hatem Benazouz

جامعة الشيخ العربي التبسي، تبسة، الجزائر hatembenazouz702@gmail.com

تاريخ النشر: 2019/06/01

تاريخ القبول: 2019/05/16

تاريخ الإرسال: 2018/03/31

Résumé

Cet article présente les notes de lecture d'une littérature variée liée au vaste domaine de la criminologie et plus particulièrement à celui de son épistémologie. Le contenu est centré sur la naissance de cette discipline, tout en traçant le chemin de son aspect scientifique. Ce travail fondé sur l'histoire de la criminologie vise à synthétiser les débats scientifiques entre criminologues de différentes écoles. Cette dernière évoque deux points principaux: l'ordre chronologique des appellations proposées par "la criminologie", notamment l'idée préliminaire relative à l'"anthropologie criminelle", et à la tendance scientifique,

¹ المؤلف المرسل: حاتم بن عزوز، hatembenazouz702@gmail.com

qui souligne l'origine de la criminologie, devenue à ce jour une discipline scientifique.

Mots-clés: criminologie; épistémologie; anthropologie; anthropologie criminelle.

Abstract :

This article presents a variety of literature related to the vast field of criminology and more particularly to its epistemology. The content is focused on the emergence of this discipline, while tracing the path to its scientific aspect. This work, based on the history of criminology, aims to synthesise the scientific debates between criminologists from different schools. The latter raises two main points: the chronological order of the names proposed by "criminology", in particular the preliminary idea relating to "criminal anthropology", and the scientific trend, which underlines the origin of criminology, which has become a scientific discipline to date.

Keywords: Criminology, epistemology, anthropology, Criminal Anthropology.

ملخص

يستعرض هذا المقال مجموع المراجعات والنقاط المسجلة من خلال قراءات لأدبيات متنوعة في الحقل الواسع لعلم الإجرام (ذو الصبغة السوسيولوجية) وبالأخص إبستمولوجيته، فمحتوى هذه الورقة يتطرق إلى موضوع نشأة هذا الحقل المعرفي، محاولين شرح مسار علميته، وبالتالي سنواكب تاريخيا علم الإجرام بهدف عمل حوصلة معرفية لنقاش علمي تم بين علماء الإجرام الذين ينتمون إلى مختلف مدارس.

هذه الحوصلة تستثير نقطتين أساسيتين: التتبع الكرونولوجي للتسميات التي اقترحت لحقل علم الإجرام وخاصة الفكرة الأولية المتعلقة بالتسمية الأولى وهي

"الأنثروبولوجيا الجنائية"، ثم ما يتعلق بالتوجه العلمي الذي يصر على أصل علم الإجرام الذي أصبح اليوم تخصصا علميا مستقلا.

الكلمات المفتاحية: علم الاجرام، الابستمولوجيا، الانثروبولوجيا، الانثروبولوجيا الجنائية.

Introduction:

Au-delà du débat épistémologique sur la nature du phénomène du crime s'agit-il d'un phénomène social normal ou pathologique?¹. Le crime a toujours été un objet privilégié dans construction des connaissances en sciences sociales et humaines, au point que plusieurs disciplines académiques, domaines de recherches, corpus de connaissances et spécialistes de tous bords ont marqué son lien avec le savoir scientifique criminologique.

Les appellations et expressions qui ont été adoptées pour aboutir à l'expression "criminologie" par les auteurs, les institutions scientifiques, académiques et étatiques sont diversifiées. Ces désignations proposées concernent les sciences criminelles, la sociologie criminelle, la psychiatrie criminelle, l'anthropologie criminelle, etc.

Dans le contexte de l'anthropologie criminelle, plusieurs auteurs ont adopté cette appellation dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Cette réalité apparaît clairement dans la relecture de "la revue de littérature criminologique". Dans les ouvrages et les études, on retrouve des amalgames, "conceptuels et contextuels", qui ont adopté la notion d'anthropologie criminelle. Cette dernière, reste marquée à son tour par une grande ambiguïté.

Le premier criminologue à soulever la question relative à cet amalgame a été Avaro Pires*. Son exposition

épistémologique sur l'histoire de la criminologie, a apporté un éclairage nouveau sur ce domaine scientifique.

2. Les différentes représentations de la criminologie :

Cette section présente l'histoire de la criminologie, ainsi que ses différentes représentations. En effet, depuis la naissance de l'école positive italienne (*Lombroso, Ferri et Garofalo*) à la fin du 19^{ème} siècle, au moins trois représentations** majeures de la criminologie ont été véhiculées par différents auteurs dans ce domaine.

2.1. Première représentation :

Cette représentation, probablement la plus ancienne, est celle qui considère la criminologie comme une branche d'une autre science. Le choix de la "science-mère" dépend alors des préférences théoriques de chaque auteur en particulier.

En outre, cette représentation a été véhiculée entre autres, par au moins deux des principales représentations de l'école positive italienne (il faut mentionner que l'école italienne de l'époque était effectivement dominée par les débats scientifiques)².

Par exemple, Lombroso considérait autrefois la criminologie comme une subdivision de la biologie. D'autre part, Ferri y voyait une branche de la sociologie. C'est pour cette raison qu'il a intitulé son ouvrage "la sociologie criminelle"³. Cette représentation est de plus en plus rejetée aujourd'hui.

2.2. Deuxième représentation :

C'est celle d'une science autonome de nature interdisciplinaire, au même titre que les autres sciences humaines et sociales. Cette autonomie a été soutenue de deux façons relativement différentes. Certains auteurs ont essayé de démontrer que la criminologie est comme les autres sciences humaines (les théories, les concepts et les

méthodes font partie d'un domaine qui leur est propre). Selon ce point de vue, la criminologie ne se confondrait pas, mais maintiendrait des liens étroits avec le droit pénal⁴ et avec trois sciences principales: la biologie, la psychologie et la sociologie. Mais le nombre de ces sciences d'appui change selon les auteurs⁵.

D'autres auteurs ont estimé que l'autonomie scientifique de la criminologie peut reposer sur une sorte de synthèse et d'intégration des connaissances produites par des disciplines de base comme la biologie***, la psychologie et la sociologie, c'est-à-dire que la criminologie a pour tâche de synthétiser plutôt que de faire de la recherche⁶. Dans ce contexte, les auteurs emploient souvent des expressions comme "science-carrefour", "science-synthèse".

2.3. Troisième représentation :

Cette représentation considère la criminologie comme une sorte de "champ d'études" (*field of study, field of criminology*), ou un "corpus de connaissance" (*body of knowledge*) composé de savoirs éparses, et portant néanmoins sur un thème commun.

2.4. Quatrième représentation :

Alvaro Pires a proposé une nouvelle représentation. Il a précisé: «*Nous n'allons retenir à proprement parler aucune de ces positions, mais plutôt proposer une nouvelle représentation qui intègre et dépasse les deux dernières...*»⁶. L'auteur considère que la criminologie n'est pas tout à fait une science autonome, mais qu'elle n'est pas non plus exclusivement un champ d'études. En effet il attribue à la criminologie un double statut: c'est à la fois et paradoxalement un champ d'études et une activité complexe de connaissances interdisciplinaires, à la fois

scientifique et éthique⁷ par nature. Le tableau 1 résume brièvement cette double image ou statut de la criminologie :

Tableau 1
Double statut de la criminologie : champ / activité de connaissance

STATUTS DE LA CRIMINOLOGIE	DÉFINITION	CRITÈRES	DATE DE NAISSANCE (OU FRONTIÈRES)
Champ d'étude	Savoirs divers sur la déviance et la réaction sociale	Toute contribution qui est reliée ou pertinente au thème du champ. Ex. : textes des juristes et réformateurs classiques, des psychiatres du 19 ^{ème} siècle, des statisticiens comme Quételet, des sociologues comme Durkheim, etc.,	À certains égards indéterminée et "négociable" incontournable : à partir du 17 ^{ème} siècle avec la pensée classique
Activité de connaissance	Idée d'un projet spécial de connaissance interdisciplinaire	Seulement les contributions qui s'identifient ou paraissent	En principe déterminée ou

	(scientifique et éthique) sur la question criminelle (y compris la création d'une discipline d'enseignement)	liées aux caractéristiques majeures de l'activité de connaissances criminologiques	déterminable. Avec l'École positive italienne dans le dernier quart de siècle
--	--	--	---

Source: Alvaro Pires : la criminologie d'hier et d'aujourd'hui, 1995, p 31.

3. Chronologie des appellations :

Il est important de noter que le terme "criminologie" a connu une chronologie historique d'appellations. Ces dernières ont été proposées **** et adoptées pendant une période relativement longue (plus d'un siècle), jusqu'à ce que le terme (criminologie) soit enfin retenu.

Les principales appellations ont été publiées dans l'ordre suivant: "anthropologie criminelle", "sociologie criminelle", "criminologie" et "biologie criminelle" (*criminal biology*), ainsi que les expressions "science criminelle" (*criminal science*) et "politique criminelle" (*criminal politics*)⁸.

4. Pourquoi une anthropologie criminelle ?:

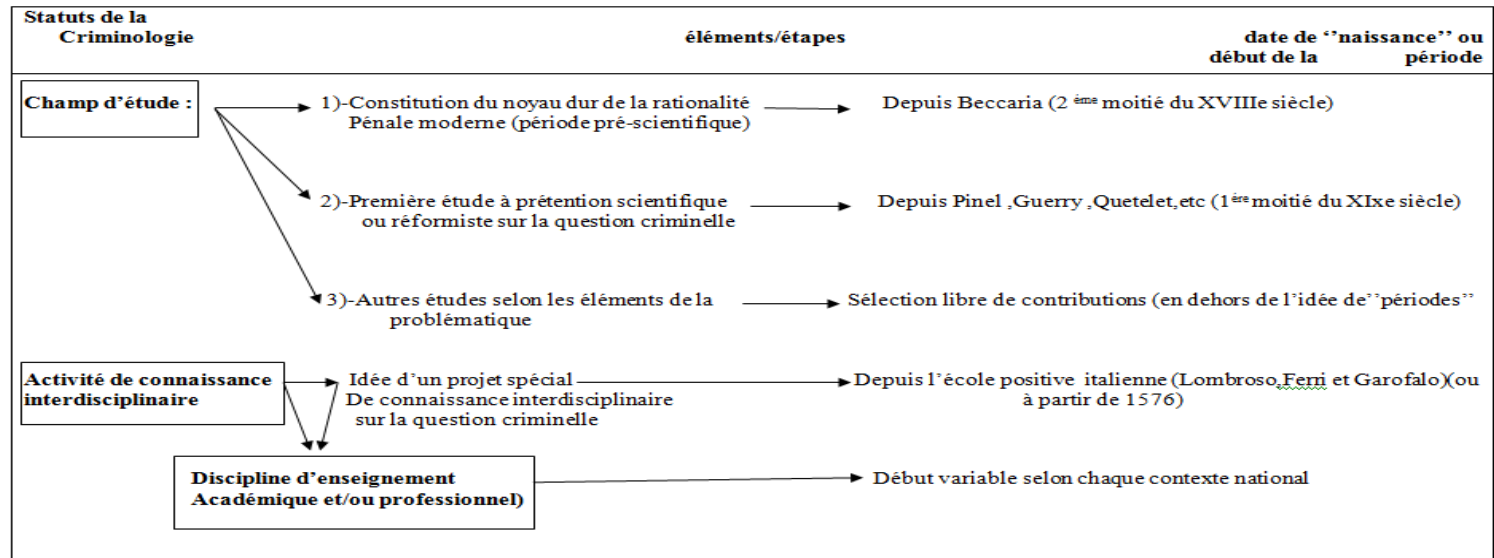
En ce qui concerne cette appellation, Alvaro Pires a déclaré: *"Nous n'avons trouvé aucune référence, même pas hypothétique, à une première utilisation de cette expression. C'est cette appellation qui a été d'abord retenue en Europe occidentale à partir de 1880, pour désigner ce qu'on appelle aujourd'hui la criminologie". Certes, l'expression (anthropologie criminelle) a été par*

ailleurs utilisée dans le titre d'un article et quelques rapports .Mais, il s'agissait moins d'un manuel général sur la criminologie que du traitement d'une question particulière. Par exemple dans les ouvrages de : *D.Dortel, E,Lament, C.Lombroso*⁹, cette appellation qui désignait aussi l'école positive italienne est parallèle à celle d'anthropologie criminelle¹⁰.

Pourtant la tendance de cette école était liée en quelque sorte à la thèse de l'hérédité et la biologie¹¹. C'est pour cela que Alvaro Pires a considéré qu'il y a eu un changement de " *concept et de sens*" concernant l'appellation " d'anthropologie criminelle"à cette époque.

À titre d'exemple, Ellemberger (1965) a *noté que* " *Lombroso désignait occasionnellement la criminologie par l'expression "anthropologie criminelle"*¹². Celle-ci serait une branche de l'anthropologie. Mais il n'est pas tout à fait clair que ce terme désigne pour lui, le sens voulu de l'appellation. À l'époque, au de-là d'une série de glissements de sens, on définissait l'anthropologie comme la discipline qui étudiait l'être humain du point de vue physique ou en tant qu'une espèce animale (Topinard, 1889 et Ellemberger, 1965)¹³. Ceci explique probablement l'approximation qu'Ellemberger fait de la biologie. Le tableau 2 résume l'émergence du domaine de la criminologie.

Tableau 2: L'émergence de la criminologie



Source: Alvaro Pires: Op. cit, p 40.

5. Conclusion :

Pendant plus d'un siècle, la criminologie, en tant que connaissance scientifique liée aux phénomènes criminels, a connu plusieurs étapes dans son appellation. Mais, il est important de souligner que l'adoption de ces appellations a été liée à la tradition culturelle et institutionnelle de chaque pays, et au parcours intellectuel de chaque auteur.

La plupart de ces auteurs et criminologues s'accordent à dire que la criminologie scientifique est née d'une "anthropologie criminelle", qui s'est développée vers la fin du 19^{ème} siècle en Europe occidentale.

Mais, l'expression "anthropologie criminelle" adoptée par ces auteurs, ainsi que le contexte de ces études, semblent avoir glissé (un glissement au sens du mot *anthropologie*). Un glissement qui sera critiqué plus tard par des criminologues contemporains.

Il faut noter que le contexte de ces études n'est pas spécifiquement anthropologique, mais qu'il y a plutôt une forte présence relative à la question pénale, ainsi qu'à la sociologie, la médecine légale*****, la biologie, l'emprunt de la psychiatrie et la psychologie qui correspondent à un rapport assez constant avec la déviance. En d'autres termes, l'anthropologie criminelle s'articule progressivement autour de ces disciplines scientifiques, qui jouent un rôle important.

Références :

1-pour plus de détails sur ce thème, voir : Emile Durkheim : le crime phénomène normal, un article publié dans :Déviance et Criminalité, textes réunis par Denis Szabo avec la collaboration d'André Normandeau, librairie Armand Colin, collection U2, paris, 1970, pp 76-82, source de l'article les règles de la méthode sociologique (1894), 14^{ème} édition, P.U.F, paris, 1960, pp 65-72.

*- criminologue, sociologue ,épistémologue, juriste et professeur titulaire à l'université d'Ottawa au Canada (il est de nationalité canadienne), il s'intéresse à la sociologie du droit et du contrôle social ainsi qu'à la méthodologie de la recherche.

** -les trois premières représentations de la criminologie ont été préalablement indiquées par Ellemberger (1965). Il fait état d'une quatrième représentation qui a été jugée moins importante par Alvaro Pires, qui a présenté une autre représentation "récente" de la criminologie, et cette représentation est devenue plus importante après les années 1970.

2-Marc Renneville : l'anthropologie de criminel en France, Revue de criminologie, Vol 27, N°02,1994, P186.

3-Alvaro Pires : la criminologie d'hier et d'aujourd'hui, in : Christian Debrey et autres : Histoire des savoirs sur le crime et la peine, des savoirs diffus à la notion de criminel-né, les presses de l'université de Montréal, les presses de l'université d'Ottawa et de Boeck university, collection perspective criminologiques, Tome 1, chapitre 1, Canada, 1995, p 14.

4- Denis Szabo : criminologie, la presse de l'université de Montréal, Canada, 1967, p 41.

5-Alvaro Pires : Op.cit, PP 13-14.

***-Amore Llorca: la criminologie, héritière paradoxale de l'école d'anthropologie criminelle, Revue Raison Politique, 2005, N° 17.

6- Ibid: p 15.

7- Alvaro Pires: Op.cit, p 16.

**** -pour plus de détail voir: Bierne :the invention of the term criminology, 1993 ,et Calerence Ray Jeffrfrey :The historical developement of criminology, Journal of criminal law and criminology, vol 50, summer 1959.

8- Alvaro Pires : Op.cit, p 43.

9- voir à cet égard : E. Dortel :l'anthropologie criminelle et la responsabilité médico-légale, (1891), E. Lament :l'anthropologie criminelle et les nouvelles théories du crime (1891) et C. Lombroso :l'anthropologie criminelle ses récents progrès(1890) et Topinard .P : l'anthropologie criminelle, revue d' l'anthropologie, 1887.

10- Alvaro Pires: Op.cit, pp 46-47.

11- Raymond Gassin, Sylvie Cimamonti et Philipe Bonfils : précis de criminologie, édition Dalloz, 7 ème édition, Paris, 2011, p 181.

12-voir sur ce thème l'intervention de : Simone Baral : de la phrénologie à l'anthropologie criminelle, in, Colloque International intitulé: César Lombroso et la culture française, Débats, conflits et collaboration, Turin, 4-6 décembre, 2017.

13 - Alvaro Pires : Op.cit, p 14.

***** - il est important de souligner que le discours Médico-légal sur la folie est bien antérieur a celui de l'anthropologie criminelle car il déjà formalisé dans l'ouvrage de Paolo Zacchria (1584-1659).

Bibliographie :

1. Baral, S (2017) : *de la phrénologie à l'anthropologie criminelle*, in, Colloque International intitulé : *César Lombroso et la culture française, Débats, conflits et collaboration*, Turin, 4-6 décembre.
2. Beirne, P. (1993) : *The invention of the term criminology. Inventing criminology: Essays on the rise of 'homo criminalis'* Albany, NY, State University of New York Press.
3. Calerence R.J (1959) : *The historical developement of criminology, Journal of criminal law and criminology*, vol 50.
4. Dortel, E (1891): *l'anthropologie criminelle et la responsabilité médico-légale*, in : Archives de l'anthropologie criminelle et des sciences pénales, Tome sixième ,Lyon.
5. Durkheim, É. (1970) : *Le crime, phénomène normal* ,in: Szabó, D: *Déviance et criminalité*. Paris: Librairie Armand Colin.
6. É. Laurent : (1891):*l'anthropologie criminelle et les nouvelles théories du crime*, paris.
7. Gassin, R, Cimamonti, S et Bonfils, Ph (2011) : *précis de criminologie*, édition Dalloz, 7^{ème} édition, Paris.
8. Llorca, A (2005): *la criminologie, héritière paradoxale de l'école d'anthropologie criminelle*, *Revue Raison Politique*, N° 17.
9. Lombroso, C(1890) :*l'anthropologie criminelle ses récents progrès*, paris.
10. Pires, A (1995) : *la criminologie d'hier et d'aujourd'hui*, in : *Christian Debrey et auteurs : Histoire des savoirs sur le crime et la peine, des savoirs diffus à la notion de criminel-né*, les presses de l'université de Montréal, les presses de l'université d'Ottawa et de Boeck université, *collection perspective criminologiques*, Tome 1, chapitre 1, Canada.
11. Renneville, M (1994) : *l'anthropologie de criminel en France*, *Revue de criminologie*, Vol 27, N°02 .
12. Szabo, D (1967): *criminologie, la presse de l'université de Montréal*, Canada.
13. Topinard, P (1887): *l'anthropologie criminelle, revue d'anthropologie*, paris.